



Commission de l'éducation et de la formation

3131 - Travaux d'équipement dans les écoles primaires et maternelles publiques

Subventions d'investissement aux collectivités

Rapport n° CP/2011/793

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Le Conseil Général a décidé d'apporter son soutien aux travaux d'investissement réalisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques par les collectivités. Le crédit inscrit au budget primitif est réparti par la commission permanente du Conseil Général.

Les modalités d'intervention adoptées par le Conseil Général en faveur des communes pour les travaux dans les écoles maternelles et élémentaires publiques sont les suivantes :

Pour toutes les communes et groupements de communes à fiscalité propre :

- travaux d'économie d'énergie y compris la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques améliorant la performance énergétique du bâtiment (amélioration qui devra être quantifiée) et relevant d'une approche globale du bâti et de ses équipements : taux modulé communal appliqué au coût hors taxes des travaux;
- travaux de sécurité, de réhabilitation et de grosses réparations contribuant à modifier la valeur du patrimoine, à l'exclusion des travaux d'entretien courant, des travaux neufs et des extensions : taux modulé communal réduit de 5 points appliqué au coût hors taxes des travaux.

Pour l'ensemble des travaux, hormis ceux relevant de la sécurité, l'attribution de subvention est conditionnée à la réalisation d'un diagnostic énergétique préalable.

Compte tenu de ces éléments, je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur la proposition d'octroi d'une subvention de la **sixième et dernière tranche du programme 2011** à la commune de **Haegen** pour les travaux d'économie d'énergie au bâtiment de l'école représentant un engagement de 2 203,52 € au taux modulé de 34% d'un montant subventionnable hors taxes de 6 480,94 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14958	204-20414-21	3 490 433,18 €	2 215,49 €	2 203,52 €

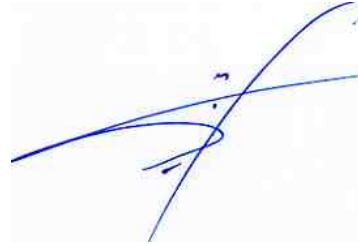
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la proposition d'aide à la commune de HAEGEN

pour des travaux d'économie d'énergie à l'école et décide au titre de la sixième et dernière tranche du programme 2011 de travaux dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, de lui attribuer une subvention de 2 203,52 € représentant 34 % du coût subventionnable HT de cet investissement.

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL